

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session régulière tenue le 14 mai 2025, adopté le « Règlement numéro 368-2025 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition de véhicules de transport collectif et adapté. ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

**DONNÉ À MONT-JOLI, CE 15 MAI 2025**

Martin Normand  
Directeur général par intérim

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, ...Chantal Tremblay..., en ma qualité de greffier (ière)-trésorier(ière) greffier de la municipalité de ...La Redemption..., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre ...17...heures et ...18...heures le ...20...jour de mai 2025.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 20 JOUR DU MOIS DE mai 2025

  
Greffier-trésorier (ière)